

Contact

Le bulletin de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
URPS chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France

Septembre 2018



Édito

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec plaisir que je vous présente la seconde édition de notre bulletin d'information. Nous y faisons le point sur les dernières actualités au sein de l'URPS.

Comme vous le savez, les contraintes et les obligations administratives qui régissent notre pratique sont totalement déconnectées de notre exercice quotidien et de ses réalités économiques. Preuve en est des conditions de signature de la dernière convention.

Régionalement, nos instances ne peuvent, ne veulent interdire ces aberrants centres low-cost.

Comment ne pas s'insurger devant ces ouvertures en plein centre-ville tandis que le politiquement correct voudrait que nos confrères s'installent, eux, dans les zones sous dotées des Hauts-de-France ?

Restons calmes dans une commission sur la démographie des professionnels de santé où personne ne cherche à savoir combien de praticiens par habitants sont nécessaires. Ne nous énervons pas devant une réponse ministérielle qui contredit notre ARS sur le contrôle de ces centres de soins.

Ces exemples vous éclairent sur le contexte particulièrement difficile dans lequel évolue l'URPS qui vous représente et qui défend l'exercice libéral de notre profession à tous les niveaux. Je vous laisse découvrir les projets et les actions que nous menons, en espérant que chacun ait trouvé le temps de se reposer durant cette période estivale.

Bonne lecture à vous.
Très fraternellement.

Thomas BALBI
Président



URPS
Chirurgiens-Dentistes
Hauts-de-France

Notre actu

Maison des URPS

Nous avons rejoint la Maison des URPS, où toutes les URPS de la région sont regroupées. Ce rattachement géographique nous permet d'instaurer une réelle dynamique sur des projets communs ! Il favorise l'investissement interdisciplinaire qui nous offre la visibilité, sur la scène politique régionale, qui nous faisait défaut jusqu'ici.

C'est également la possibilité de poursuivre notre engagement de mise en valeur de notre profession au sein du parcours de santé du patient, en incluant l'action du chirurgien-dentiste dans la transdisciplinarité et en réaffirmant notre volonté de faire partie intégrante du parcours de soin.

Centres low-cost : installation des centres Dentego

Nous vous avons informés dans le numéro précédent de notre vigilance concernant l'installation des centres low-cost. Nous avons alerté l'ARS et nous avons été reçus par la Directrice Générale, Madame RICOMES. Nous avons contacté l'ensemble des députés et sénateurs de la région, et certains d'entre eux ont adressé, suite à nos interventions, des questions écrites à la ministre Madame BUZYN. Vous trouverez ci-joint la lettre envoyée aux 50 députés et aux 28 sénateurs.

Comprendre le non recours aux soins

En l'absence d'étude au niveau national et régional, votre URPS s'interroge sur les conditions qui suscitent le non recours aux soins bucco-dentaires dans la région. Une étude est en cours, en partenariat avec l'OR2S (Observatoire Régional de la Santé et du Social) et ANTHROPOLAB (laboratoire de l'Institut Catholique de Lille), dans le but de mettre en évidence les freins (et par conséquent, les leviers) au recours aux soins bucco-dentaires. 4000 personnes seront interrogées.

Les formations

Année	Nombre de praticiens formés	
	Radioprotection	AFGSU*
2016	130	–
2017	250	43 (réactualisations)
2018 (1 ^{er} semestre)	129	75 (réactualisations) + 173 (formations initiales)



■ Radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants

9 sessions depuis 2016 (Compiègne, Arras, Laon, Lille, Calais, Amiens) → **509 participants**.

Cette formation, prise en charge par votre URPS à 100 %, est obligatoire et valable 10 ans. L'encadrement pédagogique est assuré prioritairement par des chirurgiens-dentistes.

■ AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences) niveau 2

Depuis le second semestre 2017, nous proposons des sessions de réactualisation, qui répondent, avec succès, à la demande importante de nos confrères. **12 sessions** organisées (Lille, Beauvais, Arras, Laon). Quant aux sessions de formation initiale : **16 sessions** organisées en 2018.

Votre URPS participe financièrement à l'organisation de ces sessions, ouvertes à tous les confrères libéraux ainsi qu'aux assistant(e)s.*

* Chirurgiens-dentistes et assistant(e)s. Suite à leur inscription au CSP, les assistant(e)s doivent être titulaires de l'AFGSU niveau 2.

PTA, CPTS, ESP, MSP... Quesako ?

Décryptage de ces nouveaux acronymes

ESP, CPTS, et PTA sont des dispositifs créés par la loi de Modernisation de notre Système de Santé.

■ ESP : Équipe de Soins Primaires

Rassemble l'ensemble des professionnels de santé du 1^{er} recours qui travaillent de manière coordonnée à la prise en charge de leur patientèle.

Nécessite la présence d'au moins un médecin généraliste. Peut participer à la création et être partie prenante de la CPTS.

■ MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Se compose :

- d'une équipe de soins primaires créée et formalisée autour d'un projet de santé,
- a minima 2 médecins et 1 professionnel paramédical.

Objectifs :

- formation des professionnels,
- formalisation de l'exercice coordonné,
- nouveaux services aux patients (prévention, éducation thérapeutique du patient),
- permanence des soins,
- partage d'informations.

■ CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Visé à :

- faciliter l'exercice des professionnels de santé,
- améliorer l'organisation des prises en charge,
- renforcer les coordinations existantes.

Est composée de professionnels de santé regroupés (cabinets mono-professionnels ou pluri-professionnels).

Et peut également rassembler :

- une ou plusieurs équipes de soins primaires,
- des professionnels assurant des soins de 1^{er} et 2nd recours,
- des acteurs médico-sociaux et sociaux.

■ PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

Est un dispositif d'appui pour les professionnels de santé dans la coordination des parcours de santé complexes. La PTA peut être portée par une CPTS.

Objectifs :

- information, orientation des professionnels vers les ressources du territoire,
- appui à l'organisation des parcours complexes,
- accompagnement des pratiques et initiatives locales (parcours, outils, protocoles).

Un questionnaire a été envoyé l'an dernier à tous les professionnels de santé libéraux du territoire. Notre profession représente 30 % des répondants, soit le 2^e taux le plus élevé de répondants !
Merci pour votre participation.

Quid du rôle du chirurgien-dentiste ?

Un des objectifs prioritaires de notre URPS est de redonner sa place au chirurgien-dentiste en tant qu'acteur dans le parcours de soins ou parcours de vie du patient. Aussi, l'intégration du praticien dans les ESP ou MSP facilitera la prise en charge coordonnée du patient entre les différents professionnels et améliorera le parcours de santé de la patientèle.

Le praticien sera alors plus à même de répondre aux réalités socio-démographiques (désertification, non recours aux soins), à la prévalence des maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...) et aux situations complexes (PTA, CPTS)... Il pourra suivre et participer à l'évolution des pratiques professionnelles et organisationnelles.

Les bénéfices pour le praticien seront multiples :

- interdisciplinarité et transdisciplinarité (amélioration de la communication et de la coordination interprofessionnelle), promotion des bonnes pratiques, découverte et complémentarité des pratiques des autres professionnels,
- facilitation de l'exercice et disparition ou atténuation du sentiment d'isolement,
- mise en place d'activités de prévention, de promotion de la santé et d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP),
- promotion des soins primaires et de l'approche libérale des soins.

Participation au jury pour les Contrats d'Engagement de Service Public (CESP)

Votre URPS a renouvelé cette année sa participation au jury pour les CESP. Cette commission permet un financement des études en contre partie d'une installation pendant minimum 2 ans en zone sous-dotée. 19 dossiers d'étudiants ont été présentés.

Les CCDeLi

Par le biais d'une aide financière, votre URPS a participé au fonctionnement des CCDeLi. Toutefois, les CCDeLi qui se sont structurées secondairement en association ne font plus l'objet de participation de votre URPS.

Le Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) : conseils pratiques

Un guide réalisé par la CNIL et le CNOM est en cours de réalisation. En attendant, voici ce qu'il faut retenir :

- Le RGPD s'applique aux traitements informatiques et aussi aux dossiers papier.
- La transmission des données de santé de vos patients doit être limitée aux seules personnes qui sont autorisées à y accéder au regard de leurs missions.
- Les données de vos patients ne peuvent être gardées indéfiniment.
- Les patients doivent être informés du traitement de leurs données mais vous n'avez pas à recueillir leur consentement.
- Il n'y a plus de déclaration à faire auprès de la CNIL mais vous devez tenir un registre des traitements.

Rendez-vous sur le site de la CNIL pour plus d'infos : www.cnil.fr

Focus

L'ETP... Quels bénéfices en pratique ?

L'ETP, Éducation Thérapeutique du Patient, est de plus en plus citée comme modèle de référence en prévention... mais de quoi s'agit-il ?

Le modèle de l'ETP est fondé sur la **transdisciplinarité** et la **relation de soins**.

Au-delà des actes prophylactiques (détartrage, fluoruration, sealant...) l'objectif est de rendre son patient **acteur** de sa santé bucco-dentaire, tant dans les méthodes de brossages que dans le recours aux contrôles réguliers et aux soins précoces.


Véritable **formation à l'empathie**, dans un contexte **pluri-professionnel**, la formation à l'ETP, quel que soit la pathologie-thème central, nous permet de mieux appréhender qui nous sommes en tant que soignant et qui est notre patient.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

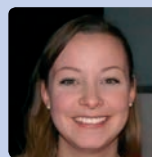


Note site internet urpscd-hdf.fr fait peau neuve !
Il sera opérationnel à partir d'octobre.

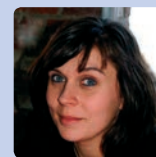
En attendant, n'hésitez pas

à nous suivre sur les réseaux sociaux. 

Vos contacts à l'URPS



Agathe BROSZKO
Assistante polyvalente



Charlotte MOREELS
Chargée de mission

